

Le TRI

SE SIMPLIFIE !

à compter d'avril 2019

DÉSORMAIS, TOUS VOS EMBALLAGES SONT À DÉPOSER AU POINT RECYCLAGE

C'est un emballage ? Au point recyclage !
Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
À déposer en vrac sans les imbriquer.

ATTENTION : dépôts sauvages interdits sous peine d'amende !
Plus d'informations et carte des points recyclage à retrouver sur le site consignesdetri.fr

NOUVEAU MÉMO-TRI

Tous les emballages se trient et tous les papiers se recyclent.

Emballages **PLASTIQUE OU MÉTAL**
ET BRIQUES ALIMENTAIRES



> BIEN VIDÉS, NE PAS LAVÉ, SÉPARER LES COUVERCLES

NOUVEAU

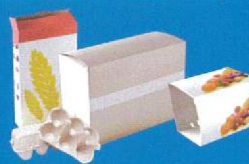


Tous les **PAPIERS**



JOURNAUX, PROSPECTUS, MAGAZINES
> INUTILE DE LES DÉCHIRER, D'ENLEVER LES AGRAFES,
LES SPIRALES ET LES COUVERTURES PLASTIFIÉES

Emballages **CARTON**



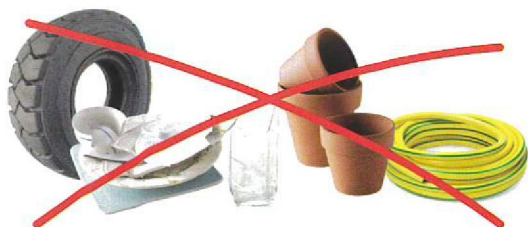
> À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIES SI SUPÉRIEUR À 40 CM

Emballages **VERRE**



POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES
> SANS BOUCHON NI COUVERCLE

Dépôt interdit au point recyclage,
à apporter en déchèteries



agglomontbeliard.fr



CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION